

**Destinataires**

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE THOUARS (info@ville-thouars.fr)  
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - SEVT (accueil@sevt79.fr)  
 MADAME - SEVT (lydia.girardeaux@sevt79.fr)  
 - AGENCE REGIONALE DE SANTE (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale  
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale  
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

<b>Prélèvement</b>	<b>00081166</b>	<b>Commune</b>	<b>THOUARS</b>
<b>Unité de gestion</b>	0087 SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET	<b>Prélevé le :</b>	<b>mardi 07 mai 2024 à 10h12</b>
<b>Installation</b>	UDI 000213 PAYS THOUARSAIS	<b>par :</b>	A MEURAILLON
<b>Point de surveillance</b>	0000000189 CENTRE VILLE	<b>Type visite :</b>	D1
		<b>Type d'eau :</b>	

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	14,2 °C		25	
Chlore libre	<0,05 mg(Cl2)/L			
Chlore total	0,05 mg(Cl2)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701  
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00081167 Référence laboratoire : 24050603988501

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>				
Chlorothalonil R471811	<b>2,5 µg/L</b>	0,1		<b>Valeur hors limites</b>

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00081166)**

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité réglementaires, eu égard à la présence de produits de dégradation de pesticides (chlo rothalonil R471811) à des teneurs supérieures à 0,1 µg/l par substance individualisée. Cette analyse réalisée suite à un précédent dépassement ne montre pas de retour à une situation conforme. Ce dépassement ne présente pas à lui seul de risque sanitaire, en l'état actuel des connaissances scientifiques, cependant, et en application des instructions ministérielles des 18 décembre 2020 et 24 mai 2022, un suivi renforcé est mis en place jusqu'à un retour à la normale. Des solutions techniques doivent impérativement être mises en oeuvre pour limiter l'exposition des usagers à ce polluant.

Signé à Niort le 21 mai 2024

Pour le Directeur Général, l'Ingénieur du Génie  
Sanitaire



Véronique VANSIELEGHEM